

BAREME HONORAIRES

HONORAIRES MAXIMUM DE TRANSACTION ETABLIS SUR PRIX DE VENTE TTC:

VILLAS ET APPARTEMENTS :

Jusqu'à 100 000€	7% TTC
Plus de 100 000€	6 % TTC

TERRAINS ET GARAGES :

10 % TTC

HONORAIRES LOCATION ESTIVALE TTC:

25 % TTC du loyer net propriétaire

AVIS DE VALEUR:

150 € TT.

Nos honoraires sont TTC selon le taux de TVA en vigueur (actuellement 20 %) à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon accord individualisé à la demande.

Sous certaines conditions nous pouvons aussi convenir d'honoraires forfaitaires